

## PROCÈS-VERBAL 6 juin 2016

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue le 6 juin 2016 à 20 heures et à laquelle sont présentes mesdames les conseillères Myriam Cabana, Florence Colinet, Krystelle Dagenais, Joëlle Laframboise, Nicole Mercier-Danis et monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau, formant quorum, sous la présidence de monsieur le maire Daniel Bock;

Chantal Delisle, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

### **Lecture et adoption de l'ordre du jour** **2016-06#01**

Il est proposé par Krystelle Dagenais  
Et résolu,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé, avec ajouts;

Adoptée à l'unanimité.

### **Adoption du procès-verbal du 2 mai 2016** **2016-06#02**

Il est proposé par Nicole Mercier Danis  
Et résolu,

Que le procès-verbal du 2 mai 2016 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

### **Adoption des comptes** **2016-06#03**

Il est proposé par Joëlle Laframboise  
Et résolu,

Que les prélèvements automatiques (23 441,18\$) et les chèques numéros 8817 à 8854 (49 145,71\$) du mois de mai, soient approuvés, certains annulés.

Adoptée à l'unanimité.

### **Questions du public**

### **Inventaire des milieux humides** **Secteur rural** **Demande à la MRC** **2016-06#04**

ATTENDU qu'il y a un projet en cours de cartographie détaillée des milieux humides pour les basses-terres de la rivière Outaouais, concerté par l'Organisme des bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon, et Canards illimités du Canada, ainsi que des instances municipales;

ATTENDU qu'il est important de connaître et de protéger ces milieux d'intérêt;

ATTENDU qu'une telle cartographie constitue un outil essentiel pour assurer une gestion adéquate des milieux humides sur le territoire;

ATTENDU que le secteur rural de la municipalité n'a pas fait l'objet d'un inventaire exhaustif des milieux humides;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Krystelle Dagenais  
Et résolu,

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix demande à la MRC de Papineau d'entreprendre des procédures auprès de l'Organisme des bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon et de Canards illimités du Canada, afin de connaître les modalités et les coûts pour réaliser une telle cartographie des milieux humides sur le territoire des municipalités localisées au nord des basses-terres de la rivière des Outaouais;

QUE par la suite, la MRC de Papineau soumette une proposition complète à cet effet auprès des municipalités concernées afin de leur permettre de prendre une décision sur cet éventuel projet;

QUE la municipalité sollicite les municipalités concernées à transmettre une résolution confirmant leur intérêt dans un tel projet à la MRC de Papineau.

Adoptée à l'unanimité.

**Permis de boisson**  
**Festival de la patate**  
**2016-06#05**

ATTENDU la tenue du Festival de la patate de La Paix du 10 au 14 août 2016;

ATTENDU qu'il est nécessaire de demander des permis de boisson pour notre terrain et pour la salle municipale situés au 267 de la rue Notre-Dame;

Il est proposé par Joëlle Laframboise  
Et résolu,

D'autoriser le promoteur, Mario Legault, pour et au nom de la municipalité, à faire ces demandes de permis de boisson auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux et de signer tous documents à cet effet;

Adoptée à l'unanimité.

**Tenue d'un bingo**  
**Festival de la patate**  
**2016-06#06**

ATTENDU la tenue du Festival de la patate de La Paix du 10 au 14 août 2016;

ATTENDU qu'il y aura un bingo sur le terrain de la municipalité situé au 267 de la rue Notre-Dame;

Il est proposé par Florence Colinet  
Et résolu,

D'autoriser le promoteur du festival, Mario Legault, pour et au nom de la municipalité, à faire ces demandes de permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

Adoptée à l'unanimité.

**Permis pour la tenue d'un casse-croûte  
et pour préparer et vendre de la nourriture  
Festival de la patate  
2016-06#07**

ATTENDU la tenue du Festival de la patate de La Paix du 10 au 14 août 2016;

ATTENDU qu'il y aura de la nourriture sur notre terrain situé au 267 de la rue Notre-Dame;

Il est proposé par Myriam Cabana  
Et résolu,

D'autoriser le promoteur, Mario Legault, pour et au nom de la municipalité :

- à demander à qui de droit, tout permis pour préparer et vendre de la nourriture sur son terrain susmentionné et de signer tous documents à cet effet;
- à demander à qui de droit, tout permis pour tenir un casse-croûte sur son terrain susmentionné et de signer tous documents à cet effet;

Adoptée à l'unanimité.

**Modification résolution 2015-10#06  
Comptabilisation du surplus  
Festival de la patate 2015  
2016-06#08**

ATTENDU la résolution 2015-10#06;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'y ajouter le montant des dépenses occasionnées par le Festival de la patate 2015, soit la somme de 14 752,44\$;

Il est proposé par Florence Colinet  
Et résolu,

De modifier ladite résolution, de sorte que le montant des dépenses à être pris dans le surplus budgétaire, soit la somme de 14 752,44\$, y soit ajouté;

Adoptée à l'unanimité.

**Assurances  
Festival de la patate  
2016-06#09**

ATTENDU la tenue du Festival de la patate de La Paix du 10 au 14 août 2016;

ATTENDU qu'il est nécessaire de se prémunir en assurance-responsabilité;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau  
Et résolu,

De contracter les assurances nécessaires et ce, afin d'éviter toute poursuite en responsabilité;

Adoptée à l'unanimité.

**Contrat de services  
Urbanistes Jean Perreault et  
Pierre-Yves Guay  
2016-06#10**

ATTENDU la résolution 2016-05#11;

ATTENDU que nous avons reçu une offre de services des professionnels Jean Perreault, spécialiste en urbanisme et en aménagement du territoire et Pierre-Yves Guay, urbaniste-conseil et sociologue, au montant de 20 000,00\$ plus taxes, et tout extra nécessaire sera facturé au tarif de 125,00\$ l'heure plus taxes;

Il est proposé par Joëlle Laframboise  
Et résolu,

D'accepter l'offre de services des professionnels susnommés;

Adoptée à l'unanimité.

**Avis de motion de Myriam Cabana**  
**Adoption du Règlement 1008**  
**2016-06-motion #01**

Myriam Cabana dépose un avis de motion en vue d'adopter le Règlement numéro 1008, abrogeant le Règlement numéro 245 et décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Tous les membres du conseil reconnaissent avoir reçu une copie du Règlement numéro 1008, l'avoir lue et renoncer à sa lecture.

**Avis de motion de Krystelle Dagenais**  
**Modification au Règlement de zonage 224**  
**2016-06-motion #02**

Krystelle Dagenais dépose un avis de motion qu'un règlement numéro 1007 en vue de modifier le règlement de zonage numéro 224 ayant pour objet d'abroger la zone « salubrité publique SP-a (100) » et de permettre les usages « agricoles » et les « commerces liés à l'agriculture dans les zones forestières » sera adopté lors d'une séance prochaine du Conseil municipal, soit le 8 août 2016.

Tous les membres du conseil reconnaissent avoir reçu une copie du premier projet de règlement numéro 1007, l'avoir lue et renoncer à sa lecture.

**Adoption du projet de Règlement 1007-PR#1**  
**Modifiant le Règlement de zonage 224**  
**2016-06#11**

ATTENDU le pouvoir d'une municipalité de procéder à la modification de son règlement de zonage en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que la municipalité désire procéder à la modification de son règlement de zonage numéro 224, de telle sorte que l'agriculture et les commerces liés à l'agriculture puissent être exercés dans la zone forestière (FOR-a 101);

ATTENDU que la municipalité désire également éliminer la zone « Salubrité publique » SP-a (100) du règlement de zonage numéro 224;

ATTENDU que le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Papineau autorise l'exercice de tels usages en vertu de son règlement de modification 121-2011, lequel permet l'agriculture et les commerces y reliés dans la zone forestière;

Il est proposé par Krystelle Dagenais  
Et résolu,

Que tous les membres du conseil reconnaissent avoir préalablement reçu une copie du premier projet de règlement numéro 1007-PR#1, l'avoir lue et renoncent à sa lecture;

Que le premier projet de règlement numéro 1007-PR#1 modifiant le règlement de zonage numéro 224 soit adopté ainsi qu'il suit, savoir :-

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1007PR#1  
(MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 224)**

**ARTICLE 1**

Le Plan de zonage accompagnant le règlement de zonage numéro 224 est modifié, de telle sorte que la zone « Salubrité publique », à savoir SP-a (100), est éliminée.

**ARTICLE 2**

Les terrains compris dans la zone SP-a (100) font dorénavant partie de la zone « Forestière FOR-a (101) ».

**ARTICLE 3**

L'article 7.3.11 « Zone forestière (FOR-a) » du règlement de zonage numéro 224 est modifié, de telle sorte que les usages suivants sont permis dans cette zone :

- L'agriculture et les commerces liés à l'agriculture.

**ARTICLE 4**

Le Plan de zonage ainsi modifié par le présent premier projet de règlement numéro 1007-PR#1 fait partie intégrante du présent premier projet de règlement.

**ARTICLE 5**

L'article 7.3.18 « Zone de salubrité publique (SP-a) » est abrogé.

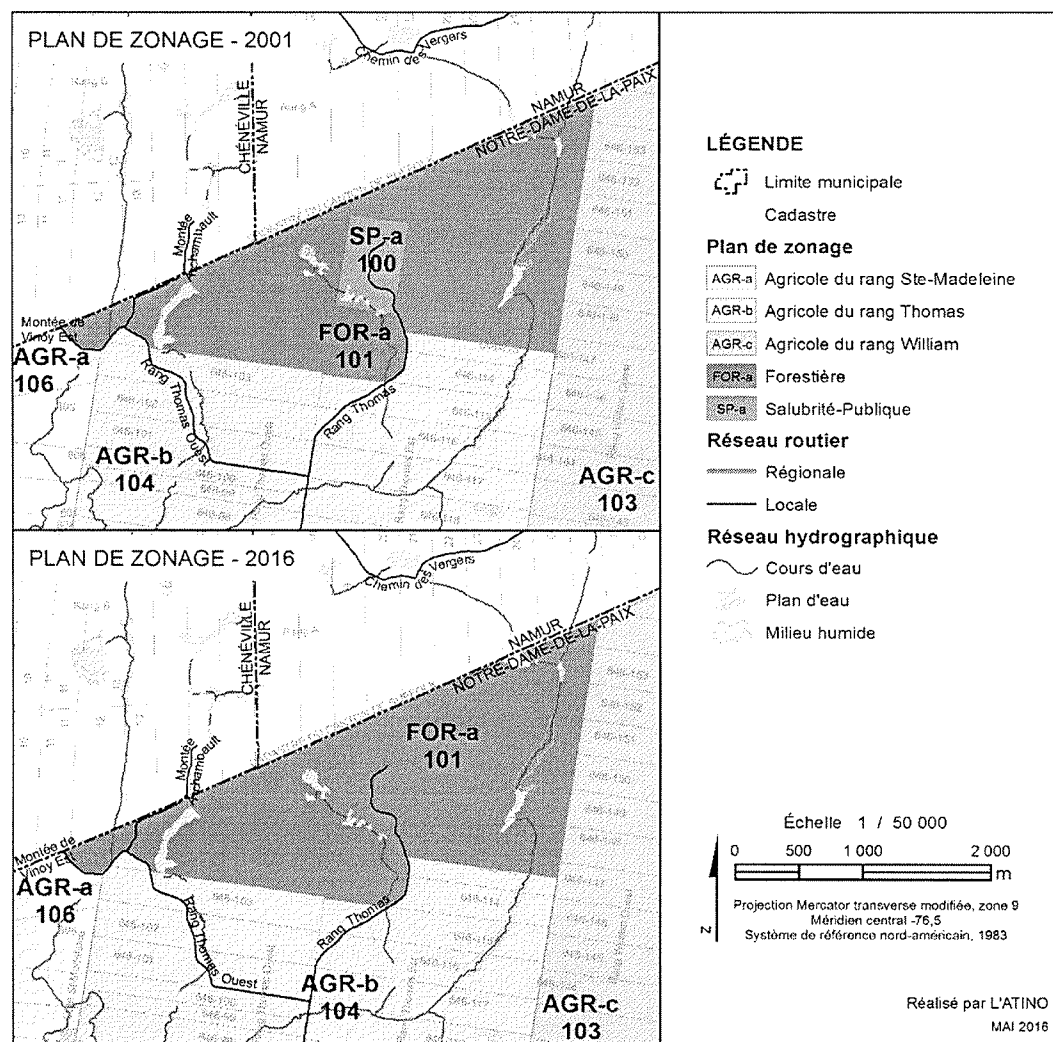
**ARTICLE 6**

Le présent premier projet de règlement entrera en vigueur conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

...  
...  
...  
...  
...  
...  
...  
...  
...  
...  
...  
...  
...  
...  
...  
...  
...  
...  
...  
...  
...

## Extrait du Plan de zonage



**Rectification de la résolution 2016-04#08**  
**Nomination de Véronique Hotte**  
**à titre d'inspectrice**  
**2016-06#12**

ATTENDU la résolution 2016-04#08, nommant Véronique Hotte à titre d'inspectrice de la municipalité, en remplacement de Pierre Blanc;

ATTENDU qu'au troisième paragraphe de la résolution, il y est fait mention : « que depuis septembre 2015, Véronique Hotte, l'assistait dans ses fonctions »;

ATTENDU qu'au lieu et place, il aurait dû y être indiqué: « que depuis le 27 octobre 2015, Véronique Hotte, l'assistait dans ses fonctions »;

ATTENDU que ceci n'est dû uniquement qu'à une erreur cléricale;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau  
Et résolu,

De rectifier la résolution 2016-04#08, tel que susmentionné.

Adoptée à l'unanimité.

**Achat de 12 t-shirts**  
**pour les travaux publics**  
**2016-06#13**

ATTENDU que le directeur des travaux publics, Mario Legault, a proposé que les trois employés de ce service puissent avoir des t-shirts à l'effigie de la municipalité;

ATTENDU que les coûts varient de 18,00\$ à 21,70\$ dépendamment de la grandeur, ceci à la condition d'en acheter au moins 12;

ATTENDU que Mario Legault suggère que les employés défraient la moitié de la facture et la municipalité, l'autre;

Il est proposé par Florence Colinet  
Et résolu,

D'acheter 12 t-shirts et d'en faire acquitter la moitié par les employés du service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité.

**Appui du plan de développement  
du Parc Oméga**  
**2016-06#14**

CONSIDÉRANT que le Parc Oméga accueille actuellement 232 000 visiteurs annuellement et engendre des retombées économiques de plus de trente (30) millions de dollars annuellement pour la Petite-Nation, la MRC de Papineau et la région de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT que quarante pour cent (40%) des visiteurs du Parc Oméga proviennent de l'extérieur du Québec et que vingt pour cent (20%) de ceux-ci proviennent de l'extérieur du Canada;

CONSIDÉRANT que les propriétaires du Parc Oméga ont investi une somme de 3.7 millions de dollars dans le parc au cours des cinq (5) dernières années;

CONSIDÉRANT que le Parc Oméga emploie actuellement plusieurs employés et projette de créer davantage d'emplois au cours des trois (3) prochaines années;

CONSIDÉRANT que le Parc Oméga propose un investissement majeur de quinze (15) millions de dollars sur trois (3) ans, ce qui attirera deux (2) millions de visiteurs dans la région entre 2016 et 2021;

CONSIDÉRANT le plan de développement du Parc Oméga, lequel est déposé dans le cadre de la présente séance;

Il est proposé par Myriam Cabana  
Et résolu,

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix appuie le Parc Oméga et appuie ses démarches initiées auprès des gouvernements provincial et fédéral, afin que ces derniers investissent dans cet attrait touristique de premier plan pour la région de l'Outaouais;

Adoptée à l'unanimité.

**Radiation de factures**  
**Accidents par des non-résidents**  
**2016-06#15**

ATTENDU les factures des non-résidents impliqués dans des accidents pour lesquels nos pompiers sont intervenus, à savoir: Jean-Sébastien Gravel et Suzie Luckenuik;

ATTENDU nos états de compte et rappels demeurés vains;

ATTENDU le transfert de ces factures à nos procureurs;

ATTENDU les mises en demeure acheminées à ces non-résidents par nos procureurs;

ATTENDU le rapport fourni par la firme de détectives privés MCDP inc. attestant que Jean-Sébastien Gravel demeure introuvable;

ATTENDU que pour Suzie Luckenuik, le rapport de nos procureurs est à l'effet qu'il serait trop onéreux pour la municipalité d'obtenir un jugement par défaut, vu le montant en jeu de 394,66\$ et des déboursés qui pourraient varier de 150\$ à 250\$ et qu'en plus, il faudrait déboursier pour rendre le jugement exécutoire au moyen de saisie ou autre;

ATTENDU la recommandation de nos procureurs de fermer le dossier;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau  
Et résolu,

De fermer ces dossiers et de radier ces factures;

Adoptée à l'unanimité.

**Demande d'installation d'un ponceau**  
**Matricule 9475 06 9676**  
**2016-06#16**

ATTENDU que le propriétaire, Richard Proulx, a l'intention de construire une résidence;

ATTENDU que Monsieur Proulx a fait la demande qu'un ponceau soit installé devant chez lui;

Il est proposé par Florence Colinet  
Et résolu,

D'installer un ponceau de 18 pouces et d'une longueur 20 pieds, mesures anglaises et plus ou moins;

Adoptée à l'unanimité.

**Achat de logiciels**  
**comptables PG**  
**2016-06#17**

ATTENDU l'offre de PG Solutions au montant de 6 820\$ plus taxes, pour l'achat de Progiciels, de la mise en route, de la formation, de la configuration et de l'installation;

ATTENDU l'offre de PG Solutions au montant de 1 200\$ plus taxes, pour l'entretien et le soutien annuel de ces logiciels;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau  
Et résolu

D'accepter les offres ci-dessus de PG Solutions et si nécessaire, d'en prendre le paiement dans le surplus budgétaire.

Adoptée à l'unanimité.



**Ajustement des salaires  
de Véronique Hotte et de  
Mario Charron**  
2016-06#18

ATTENDU que Véronique Hotte et Mario Charron ont demandé un ajustement de salaires;

Il est proposé par Nicole Mercier-Danis  
Et résolu,

D'ajuster leurs salaires tel qu'entendu et celui de Véronique Hotte rétroactivement au 9 avril dernier;

Adoptée à l'unanimité.

**Demande à Hydro-Québec  
de déplacer un poteau avec  
Transformateur**  
2016-06#19

ATTENDU que Richard Savard, maître électricien, a suggéré de demander à Hydro-Québec de rapprocher le transformateur qui est situé à plus de 150 mètres pour la première entrée électrique et à plus de 200 mètres pour la seconde;

Il est proposé par Myriam Cabana  
Et résolu,

Que la demande ci-dessus soit effectuée par Richard Savard, maître électricien ou par Chantal Delisle, directrice générale et d'obtenir une soumission;

Adoptée à l'unanimité.

**Achat de 450 calendriers  
Service des incendies**  
2016-06#20

ATTENDU l'offre de la MRC pour l'achat de calendriers à être distribués dans la municipalité;

ATTENDU que le coût sera de 0,70\$ par calendrier;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau  
Et résolu,

De commander 450 calendriers;

Adoptée à l'unanimité.

**Demande au Réseau Biblio de l'Outaouais  
de n'acheminer toute correspondance  
à la municipalité que par courriel**  
2016-06#21

ATTENDU que le Réseau Biblio de l'Outaouais nous achemine sa correspondance par courriel et par la suite, à la directrice générale et aux responsables de la bibliothèque, par courrier;

ATTENDU que la municipalité a comme souci environnemental de ne pas imprimer les documents qui peuvent être classifiés dans l'ordinateur et d'imprimer recto verso les documents qui doivent être conservés en version papier;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par Krystelle Dagenais  
Et résolu,

De demander au Réseau Biblio de l'Outaouais que dorénavant,  
toute correspondance, facture ou autre document soit expédié  
à la municipalité, par courriel uniquement;

Adoptée à l'unanimité.

**Achat d'oreillers et  
de nourriture pour recevoir  
le Groupe du Patro de Gesves  
2016-06#22**

ATTENDU que le dimanche 3 juillet 2016, la municipalité  
accueillera un groupe de 12 jeunes de 16 et 17 ans du Patro de  
Gesves;

ATTENDU qu'ils dormiront dans la salle municipale et que la  
municipalité n'a aucun oreiller à leur offrir;

ATTENDU que le lundi 4 juillet 2016, un déjeuner leur sera  
servi;

ATTENDU que pour bien accueillir les jeunes, il est nécessaire  
de leur offrir des oreillers et de la nourriture pour leur déjeuner;

Il est proposé par Myriam Cabana  
Et résolu,

D'acheter des oreillers et de la nourriture pour offrir le gîte et le petit-  
déjeuner aux jeunes du Patro de Gesves;

Adoptée à l'unanimité.

**Rapport de la responsable de la  
bibliothèque et du centre communautaire**

**Rapport du maire et  
des conseiller(ères)**

**Divers et correspondance diverse:**

- Tournoi de golf bénéfice 4<sup>e</sup> édition – Résidence Le Monarque;  
La municipalité n'y participera pas cette année.

**Questions du public**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE  
2016-06#23**

Il est proposé par Krystelle Dagenais  
Et résolu,

Que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

---

Chantal Delisle  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

---

Daniel Bock, maire